



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1998/658  
16 juillet 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATÉE DU 16 JUILLET 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE  
DU KOWEÏT AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre que vous adresse le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, S. E. le cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Ali Sulaiman AL-SAEID

ANNEXE

Lettre datée du 15 juillet 1998, adressée au Secrétaire général  
par le Ministre koweïtien des affaires étrangères

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 1er juillet 1998 qui vous a été adressée par le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammad Saïd Al-Sahaf, dans laquelle celui-ci affirme que les autorités koweïtiennes compétentes ont vendu cinq pétroliers iraqiens, considérés comme de la ferraille, pour une somme de 16,5 millions de dollars des États-Unis.

À ce sujet, je tiens à vous faire part de ce qui suit :

1. L'Iraq a utilisé les cinq pétroliers susmentionnés pour voler du pétrole koweïtien pendant qu'il occupait le Koweït.

2. L'Iraq a conduit ces pétroliers dans les eaux territoriales koweïtiennes afin d'y déverser Ce pétrole, le but étant de polluer et de détruire le milieu marin.

3. Les pétroliers se trouvent toujours dans les eaux territoriales koweïtiennes. Quatre d'entre eux sont irréparables; le cinquième peut être remis en état mais cela entraînerait des coûts exorbitants.

Compte tenu des dangers que représentent ces pétroliers, qui risquent de couler par suite de la corrosion de leurs ossatures, les autorités koweïtiennes compétentes ont dépensé 18,4 millions de dollars des États-Unis au 30 juin 1997 afin de surveiller les pétroliers et d'en assurer la maintenance.

En conclusion, je tiens à souligner que l'Iraq ferait mieux d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies en vue de libérer les prisonniers de nationalité koweïtienne et autres et de restituer les biens koweïtiens qu'il s'est appropriés de manière méthodique et étudiée pendant qu'il occupait le Koweït, au lieu d'accuser mon pays de commettre des actes illégaux concernant ces pétroliers.

Premier Vice-Premier Ministre,

Ministre des affaires étrangères

(Signé) Sabah Al-Ahmad AL-JABER

-----